

FAQ

Q1) Le document d'appel d'offres comprend uniquement le tableau A1, indiquant une quantité de (850); toutefois, l'annexe B — Base de paiement comprend les tableaux des chaises A1 à A15 inclusivement et donne une quantité totale de 1 000. Quel est le nombre correct? S'il faut ajouter 14 chaises, veuillez préciser les exigences de chacune.

R1) La demande totale est de 850 chaises. Le document a été corrigé.

Q2) Les deux tableaux concernant la livraison et l'installation (tableaux 2 et 3) indiquent « Bâtiment de RNCan, région de la capitale nationale — à déterminer ». Est-ce que ces chaises doivent être livrées dans plusieurs bâtiments ou emplacements? Pour fournir un prix exact, nous devons connaître au moins le nombre d'emplacements physiques différents.

R2) 580, rue Booth, Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Le lieu de livraison et d'installation, ainsi que les renseignements sur le quai de chargement ont été corrigés dans le document.

Q3) Concernant la chaise A1, afin de respecter le délai du 31 mars avec un tel volume, est-ce que le CA acceptera respectueusement une inclinaison indépendante où l'assise et le dossier se règlent indépendamment l'un de l'autre?

R3) La chaise de travail doit avoir un mécanisme d'inclinaison où le siège et le dossier se règlent ensemble. Les mécanismes Synchro-Tilt et Unison Tilt sont tous deux acceptés.

Q4) La quantité de A1 est de 850 unités mais le tableau 1 indique les numéros d'articles A1 à A15 dont le total est de 1000 unités. Veuillez préciser que les articles A2 à A15 compris ont les mêmes caractéristiques que l'article A1 et indiquer leur quantité réelle.

R4) La même chaise doit être indiquée de A1 à A13 et le nombre total de chaises requises est de 850; le document a été corrigé.